

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le six décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; ; Jean-Paul BELLIN ;

Procurations : Thierry MAZILLE à Stéphane MASTROPIETRO ; Catherine REAULT à Sandrine GAYET ; Céline BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN

Absents : Lionel FIAT ; Christelle DEROUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine GAYET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu' elle a acceptées.

Date de la convocation : 30 novembre 2016

DELIBERATION N° 5

OBJET : AUTORISATION A SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA CONSTRUCTION DE 4 CLASSES SUPPLEMENTAIRES ET DE LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT MAIRIE/ECOLE

Rapporteur : Bernard MICHON

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de demande de permis de construire des 4 classes supplémentaires et de la restructuration du bâtiment mairie/école. Cette demande de permis de construire fait suite au concours d'architectes qui a eu lieu en juillet 2016. Le bureau ARCANÉ Architectes ayant été retenu, un avant projet sommaire puis un projet de permis de construire ont été établis.

Après délibération, le conseil municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer cette demande de permis de construire et l'arrêté de permis après l'instruction.

Abstentions : 3

Pour : 10

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 6 décembre 2016

Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

